



Féchy, le 31 octobre 2017

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil Général du 12 décembre 2017

Préavis n° 9/2017 – Budget 2018

Au Conseil Général de Féchy,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité vous présente le budget pour l'année 2018 établi sur la base d'évaluations des rentrées fiscales et des montants de notre participation à la facture sociale et à la péréquation intercommunale.

Le budget 2018 se présente comme suit :

❖ aux dépenses	CHF 6'492'481.—
❖ aux recettes	CHF 6'183'728.—

soit un excédent de charges de	CHF 308'753.— =====
--------------------------------	------------------------

Ce budget est à votre disposition sur le site internet communal ou au greffe municipal.

Il appelle les commentaires suivants :

1. ADMINISTRATION GENERALE

Le montant alloué à la Municipalité a été adapté à la moyenne prévisible des engagements des élus. Il tient compte des charges AVS et de la nouvelle LPP pour les municipaux. Les salaires du personnel ont été adaptés aux prévisions du renchérissement du coût de la vie pour 2018.

2. FINANCES

Les impôts sur le revenu et la fortune ont été calculés sur la base des acomptes 2017 et des rentrées effectives en 2016.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

Forêts

Le budget du compte forêt tient compte du rachat de plantations et de l'entretien régulier de la forêt.

Vignes

Pour mémoire les versements de la Cave de Mont-Féchy s'échelonnent sur 2 années comptables. Au vu de la récolte 2017, si la qualité des sondages a été au-delà des espérances, la quantité a été légèrement inférieure aux quotas, le produit de vente de moût 2018 devant rester stable.

Bâtiments

Les charges d'entretien des bâtiments communaux prévoient plusieurs entretiens, achat de mobilier et quelques réfections.

Nouveau Collège

Le montant de location des classes payé par l'ASSAGIE enregistre une baisse en raison d'une réadaptation du taux hypothécaire (ramené à 2% au lieu de 3.5%). En revanche, le montant alloué par l'association pour couvrir les frais fixes passe de CHF 9'000.— à CHF 9'500.— par unité local.

4. TRAVAUX

Route, ruisseaux et voirie

Ce compte englobe l'entretien courant ainsi que l'entretien particulier de plusieurs routes communales pour un montant global d'environ CHF 51'000.—.

Ce compte englobe aussi la participation aux déficits des transports publics régionaux, en augmentation de CHF 25'300.— par rapport au budget 2017, dû principalement à l'augmentation des courses entre Rolle et Aubonne.

La présentation des comptes entretien et achat de matériel, entretien des véhicules, primes et taxes des véhicules voirie, ont été intégrés au groupe 43 en lien avec la voirie.

Ordures ménagères et déchets

Frais de gestion déchetterie + personnel : dès 2018, le montant correspondant au personnel BeReCycling est inclus dans le compte 450.3189.00 en tenant compte de l'augmentation du tarif horaire passant de CHF 30.— à CHF 34.—. Dès 2018, le compte 450.3011.00 n'enregistre plus que les heures effectuées par les employés communaux.

Epuration

Les frais de fonctionnement budgétisés de la station d'épuration intercommunale de Perroy (AIEE) sont de CHF 240'000.— pour l'année 2018, soit en baisse de CHF 32'000.— ; pour mémoire, ces frais correspondent aux coût de fonctionnement et incluent la nouvelle taxe fédérale de CHF 9.— par habitant facturée aux communes pour financer l'indemnisation des mesures nécessaires à l'élimination des micropolluants.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Les comptes de l'enseignement enregistrent une hausse liée à l'augmentation de la population et au nombre d'élèves de notre commune.

6. POLICE, DEFENSE INCENDIE, PROTECTION CIVILE

Corps de police :

Notre participation à la police cantonale annoncée par l'Etat est en augmentation (+5,4%) aux environs de CHF 161'500.—.

Défense contre l'incendie :

Les frais de fonctionnement restent inchangés à CHF 32.— par habitant.

Protection civile :

Les frais de fonctionnement restent stables, prévus pour 2018 à CHF 20.87 par habitant.

7. PREVOYANCE SOCIALE

Notre participation est en hausse de CHF 151'900.—, ceci n'étant que des prévisions. Les charges liées aux activités de l'ARASMAC restent inchangées.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Féchy

- vu le préavis municipal n° 9/2017
- entendu le rapport de la COGEFIN chargée de son étude
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide

D'adopter le budget pour l'année 2018 qui prévoit un excédent de charges de CHF 308'753.—.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	la Secrétaire
	
Andreas Meyer	Katyla Labhard



Adopté en séance de Municipalité le 31 octobre 2017.